



COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Juillet 2020

L'an deux mil vingt, le quinze juillet, à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent GUY, Maire de la Commune de CHIGNY LES ROSES.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal.

Absent(s): Mme Aurore DURBECQ, Mr Franck LASSALLE, Mr Daniel HUVET

Nombre de présents : 12 Nombre d'absents : 03 Nombre d'absents excusés: 00

Secrétaire élu : Mr Jany ROUPSY.

• Délibérations

➤ Avenant de réaménagement Plurial Novilia: délibération n°34-2020

PLURIAL NOVILIA, ci-après l'Emprunteur, a sollicité de la Caisse des Dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières du prêt référencé 106389 en annexe à la présente délibération, initialement garanti par la COMMUNE DE CHIGNY LES ROSES, ci-après le Garant.

En conséquence, le Garant est appelé à délibère en vue d'apporter sa garantie pour le remboursement de ladite ligne de prêt Réaménagement 1319766.

Le conseil Municipal de CHIGNY LES ROSES

Vu le rapport établi par BANQUE DES TERRITOIRES

Vu les articles L.2252-1 et L2252-2 du code générale des collectivités locales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

DÉLIBÈRE

Article 1

Le garant réitère sa garantie pour le remboursement de chaque ligne de prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencée à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Ligne du Prêt Réaménagées ».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou diffères, y compris toutes commissions, pénalité ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre du prêt réaménagé.

Article 3

Les nouvelles caractéristiques financières de la ligne du prêt réaménagée sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe 'Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées « qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant la Ligne Prêt Réaménagées à taux révisables indexée sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué à ladite Ligne du Prêt Réaménagée sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'à complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/01/2020 est de 0.75%.

Article 3

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de chaque ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le Garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4

Le conseil s'engage jusqu'à complet remboursement des sommes contractuellement dues à délibérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

➤ **Commission Communales Impôts Directs : délibération n°35-2020**

Le maire expose à l'assemblée que l'article 1650 du code général des impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 7 membres titulaires, dont le maire et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles d'impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide de proposer les noms des 12 membres titulaires et 12 membres suppléants, afin de permettre la nomination par le directeur des services fiscaux de 6 membres titulaires et 6 membres suppléants.

Titulaires	Suppléants
Personnes domiciliées dans la commune	
1- GOUNEL Arnaud	1- DOREAU Claude
2- BRIARD Julien	2- DANCHIN Danièle
3- DERUE Patrice	3- PCOQUET Annie
4- HUVET Daniel	4- RAFFLIN Jean-Pierre
5- ROUPSY Jany	5- VALENTIN Laurent
6- RAFFLIN Corinne	6- JANISSON Franck
7- CATTIER Alexandre	7- MAXIMY Delphine
8- TIXIER Benoit	8- CATTIER Jean Jacques
9- DURBECQ Aurore	9- CHAIRON Jean Pierre
10- LASSALLE Franck	10- HERMANT Francine
11- COSSY Laurent	11- DUMONT Corinne
12- LEFER Bénédicte	12-LEPITRE Sabine

➤ **Remboursement d'une facture : délibération n°36-2020**

Monsieur le Maire demande un remboursement, par avance de trésorerie, concernant 1 facture d'achat de fourniture de gilets pour les manifestations publiques d'un montant total de 39.90€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal:

- ACCEPTE à l'unanimité, le remboursement à Mr Laurent LAVAL de la somme de 39.90€. du compte 6238.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande.

- **Compte-rendu des commissions et autres**

- **Commission Voirie Bois Sources**

- Réfection des nids de poules par la société KENTZEL, un camion a détérioré quelques découpes lors d'une livraison rue des Sources.
- Vidange et nettoyage des bassins par le Grand Reims, une pompe a été changée ainsi qu'un capteur de niveau. Les opérations se sont déroulées comme prévu.
- Remarque sur un terrain au-dessus du lac, surcharge de matériaux divers.

- **Commission Bâtiments :**

- Prévoir une réfection de la toiture sur le bas-côté ouest de l'église qui n'a jamais été fait. Des taches et dégradations sont visibles dans l'église. 3 devis ont été demandés. Revoir le toit de la nef, revoir les marches qui mènent aux cloches et prévoir la réparation des piliers extérieurs.
- Demande de réactualisation du devis de l'accessibilité du cimetière à l'entreprise Bresillon courant Août. Le mur du côté de la rue est fragile, les pierres s'enlèvent facilement. Des devis seront demandés a des maçons dès Septembre.
- Les factures d'électricité de la salle des fêtes montrent une consommation importante, une proposition de télégestion est en réflexion pour réguler ces consommations.
- Demande de travaux à la salle de la Roseraie à Plurial Novilia, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

- **Commission Communication Vie Associative:**

- Proposition de création d'un CITY PARC sur le fond du parking de la salle des fêtes, création d'un espace détente pour les petits et les visiteurs. Trouver un lieu pour entreposer les conteneurs de bouteilles vides.
- Proposition d'un conseil jeune 8-16 ans pour les enfants qui résident sur la commune avec l'attribution d'un budget. Prévoir une réunion d'information à la Toussaint.
- Site internet : rencontre avec le site Alphamosa. Voir pour une refonte totale du site ou une remise à jour beaucoup plus attractif avec une page de contact. Décisions de consulter plusieurs prestataires.
- OG EVENEMENT propose de réaliser le logo de la commune pour un cout de 300.00Ht avec 4 propositions. Le conseil valide le devis.
- L'écho du chignotin : lancement des demandes d'articles auprès des associations. Alexandre propose de faire un essai pour la mise en page avec son infographiste pour avoir une idée du temps passé sur ce biannuel.

- **Commission Développement Embellissement :**

- Achat de 3 tables de pique-nique en plastique recyclable pour l'aire de la route de Ludes. La livraison est prévue ces jours ci.
- Site point de vue : Première réflexion sur 2 ou 3 points de vue sur les hauteurs du village.
- Remise en marche de la Fontaine Pommery après le détartrage, cette opération devrait aussi être réalisée sur le lavoir.

- **Commission CCAS:**

- Vote du Budget de 15400.00€, Programmes de 2020 : Repas de Noël, Proposition d'une participation financière de 30% pour le BAFA avec une contrepartie de la part du demandeur. Développement d'accompagnement scolaire.

- **Finances et ressources Humaines :**

- Emploi d'Eddy : écart entre le grand Reims et Chigny les Roses, revoir son changement d'indice qui n'a pas évolué depuis 2016.
- Modification du poste de travail du Secrétaire de mairie a prévoir pour l'accueil du secrétariat. Nouvel informatique en commande.
- Voir pour l'achat d'un compresseur et d'un aspirateur pour l'agent communal.

- **Divers :**

- **Information Grand Reims :**

- Installation du Conseil Communautaire le 10 Juillet :
- Élection de la Présidente, des 15 Vice-Présidents, des membres du bureau : Catherine Vautrin, Présidente ; Alain Toulec (Rilly-la-Montagne), premier Vice-Président ; Gille Dessoye (Ville-en-Selve) animateur du pôle territorial

- **Bilan du 14 juillet :**

- Dépôt de gerbe entre conseillers et pompiers, retraite aux flambeaux avec la participation du comité des fêtes, distanciation, sécurité assurée, port du masqué révééré.

- **Secrétariat de mairie :**

- Fermeture pour congé annuel du secrétariat de mairie du 10 au 30 août 2020.

- **Délégation signature :**

- Arrêté de délégation de signature du maire pour Laurent LAVAL pour les actes d'état Civil.

Séance levée à 23h20 Date fixée pour la prochaine réunion : Mercredi 16 Septembre.